

Il est bon que nous connaissions les virtualités de la réforme en cours, en sachant bien que le principal vice de cette réforme c'est qu'elle n'est pas assortie des possibilités financières et techniques qui pourraient lui donner vie.

A nous de mener le bon combat pour que ces projets deviennent réalité.

C. F.

La réforme de l'enseignement

I. Son esprit et ses buts

La Réforme de l'Enseignement répond à une double nécessité d'ordre économique et social, et d'ordre plus largement humain.

NÉCESSITÉS ÉCONOMIQUES ET IMPÉRATIFS SOCIAUX

Il est établi qu'avant 1980 les demandes d'emploi dans le secteur tertiaire d'activité (administration, commerce, professions libérales, intellectuelles et artistiques) seront en forte augmentation celles du secteur primaire (agriculture) considérablement réduites. M. Fourastié estime qu'à partir de 1975 l'économie du pays exigera un éventail des qualifications professionnelles tel que 30% des Français devraient atteindre un niveau de connaissances équivalent au baccalauréat et 50% le

niveau des différents CAP ou des Brevets de techniciens. La préoccupation essentielle de l'époque est d'éviter le « gaspillage des intelligences ». Or, on ne trouvait encore en 1962 que 3% d'étudiants en Facultés issus de la classe ouvrière. L'égalité des chances ne doit plus être un mythe : l'accession à la culture doit être facilitée pour tous et les charges de responsabilité et de direction ne peuvent plus demeurer le privilège de l'ancienne classe dirigeante.

PRÉOCCUPATIONS HUMANITAIRES ET ÉDUCATIVES

Alors que l'accroissement de la production, l'augmentation de la natalité et l'allongement de « l'espérance de vie » laissent entrevoir un monde où l'homme disposera de loisirs, il importe que chacun puisse atteindre au maximum de culture que lui permettent ses facultés de cœur et d'esprit. Ce que l'on nomme déjà « la civilisation des loisirs » impliquera pour tous une meilleure santé physique, intellectuelle, et morale.

Enfin, dans le monde que nous souhaitons ne peuvent subsister ces fléaux que sont les haines raciales, les tutelles autoritaires d'une nation sur une autre, la condition des peuples dits sous-développés vivant dans la terreur continue de la famine ou des épidémies. La France se devra d'« exporter » pour sa part des médecins, des cadres industriels et agricoles, des enseignants et des chercheurs.

La Réforme de l'Enseignement français s'inscrit dans le cadre d'une réforme plus générale entreprise actuellement chez la plupart des nations modernes.

II. Organisation actuelle de l'enseignement

— L'obligation scolaire.

Le texte de référence demeure la

loi organique du 28 mars 1882. Les modalités d'inscription des élèves et le contrôle de la fréquentation scolaire n'ont pas subi de modifications importantes.

Par contre, l'ordonnance du 6 janvier 1959 impose l'obligation scolaire jusqu'à l'âge de 16 ans révolus aux enfants des deux sexes français et étrangers qui atteindront l'âge de 6 ans à partir du 1^{er} janvier 1959 (c'est-à-dire nés depuis le 1^{er} janvier 1953).

C'est donc à partir du 1^{er} janvier 1967 que prendra effet la prolongation de deux années de la scolarité obligatoire.

STRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE EN FRANCE

Elle est définie par les Décrets du 6 janvier 1959, du 4 juillet 1961 et du 6 juillet 1962.

La Réforme institue trois phases dans la période de scolarité obligatoire : l'Enseignement Élémentaire ou du 1^{er} Degré et l'Enseignement du Second degré qui comprend lui-même deux cycles d'études.

A. Le Cycle Élémentaire

Avant la Réforme, l'école primaire recevait les enfants de 6 à 14 ans. Désormais, la scolarité élémentaire intéresse les élèves de 6 à 11 ans (exceptionnellement 12 ans pour les enfants ayant subi un retard scolaire). Le cycle comprend désormais les divisions suivantes : le Cours Préparatoire (élèves de 6 à 7 ans) ; le Cours Élémentaire (2 années de 7 à 9 ans) et le Cours Moyen (2 années de 9 à 11 ans). Dans certains cas, subsisteront les Cours Supérieurs (élèves de 11 à 12 ans). *En aucun cas un élève âgé de 12 ans révolus ne doit demeurer dans l'enseignement élémentaire, toutes réserves étant faites concernant les inadaptés et déficients mentaux qui relèvent des classes*

de perfectionnement ou des instituts spécialisés.

A la sortie du Cours Moyen 2^e année les élèves doivent avoir acquis la formation de base exigée pour entrer au Cycle d'Observation. On peut donc dire de façon lapidaire que tous les élèves exceptés les débiles mentaux entreront en classe de 6^e.

B. Le Premier cycle du Second degré Importance de l'orientation.

A la sortie du Cours Moyen 2^e année, l'orientation des élèves revêt une importance exceptionnelle. Trois cas peuvent se présenter :

1) si l'élève n'est pas âgé de 12 ans au 31 décembre de l'année scolaire en cours et s'il a suivi avec fruit l'enseignement donné au CM2 il doit être orienté vers les 6^e d'observation.

2) Si l'élève, également âgé de moins de 12 ans, est jugé trop faible pour passer au cycle d'observation pour des raisons de pur retard scolaire, il redoublera le CM2 (ou le C.S. dans les écoles à plus de 4 classes) et se présentera en 6^e l'année suivante avec une dispense d'âge.

3) Si l'enfant de par la structure de son intelligence n'est pas jugé apte à bénéficier d'une 6^e d'observation, ou bien s'il est âgé de plus de 12 ans, il doit être dirigé vers les 6^e pratiques appelées encore *classes de transition*.

La mise en place des classes de transition qui se fait à titre expérimental depuis 1961, sera définitive à la rentrée de 1965. Cela implique à cette date la suppression des classes de Fin d'Etudes et, à plus ou moins brève échéance, celle de l'examen du Certificat d'Etudes Primaires.

Les élèves qui ont acquis la formation suffisante et qui entrent dans les classes de 6^e dites d'observation, optent à l'issue du 1^{er} trimestre des études et sur le vu des résultats obtenus

pour la section classique ou pour une section moderne. Il ne faut pas en déduire que les enfants entrés en 6^e pratique échappent de ce fait, aux bienfaits de l'observation permanente et de l'orientation motivée. Ceux d'entre eux qui s'y révéleront aptes pourront rejoindre à l'issue de leur première année d'études les sections classiques et modernes. Les classes de 6^e et de 5^e pratiques *font partie intégrante du cycle d'observation*. Les conseils de classe se réuniront régulièrement et les liaisons indispensables demeureront assurées entre toutes les classes parallèles d'un même établissement.

A l'issue de la première période de deux ans du premier cycle, c'est-à-dire à la fin de la classe de 5^e, les Conseils d'Orientation jouent un rôle d'une extrême importance dans la distribution des élèves en quatre sections pédagogiques distinctes pour une seconde période de deux ans (classes de 4^e et de 3^e, enfants de 13 à 16 ans). La section classique à ce niveau est caractérisée par deux options, l'une comportant l'étude du Grec et l'autre celle d'une seconde langue vivante. En principe, ces enseignements sont donnés par des professeurs de Lycée. Les deux sections modernes (enseignement long et enseignement court) peuvent être confiées soit à des professeurs de Lycée, soit à des professeurs de CEG. La première formule permet l'étude de deux langues vivantes et la seconde est caractérisée par un enseignement plus approfondi de la langue française. Enfin, la section pratique (classes dites terminales) relève d'une pédagogie renouvelée dont il sera question plus en détail. L'enseignement y est donné par des professeurs de CEG et par des instituteurs spécialisés.

Pendant toute la durée du Premier Cycle, qu'il s'agisse de sections classiques, modernes ou pratiques, les élèves

font l'objet d'une observation psychologique et pédagogique permanente. Dans chaque classe le professeur principal et les conseils de classe se réunissent fréquemment afin d'assurer au mieux l'orientation des élèves. Les relations avec les familles sont constamment assurées et particulièrement au moment de l'orientation pédagogique des enfants, c'est-à-dire à la fin de la 5^e et à l'issue de la 3^e.

C. Le Second Cycle de l'Enseignement Secondaire

A ce niveau les études se distinguent ainsi :

a) l'enseignement long, général (classique ou moderne ou technique). Il est d'une durée de trois ans et sa sanction est l'examen du baccalauréat, ou le Brevet de Technicien.

b) l'enseignement court est constitué par des sections de spécialisation professionnelle. En deux années d'études les élèves doivent normalement obtenir un Certificat d'Aptitude Professionnelle ou être aptes à passer avec succès certains concours administratifs.

c) l'enseignement post-scolaire (cours professionnels, enseignement agricole) convient aux jeunes gens qui, tout en exerçant une activité professionnelle, ont la possibilité de suivre des études à temps partiel. Ces élèves peuvent bénéficier des dispositions relatives à la promotion sociale et ainsi accéder à une qualification professionnelle du niveau des cadres moyens.

III. Les classes de transition et le cycle terminal

Le décret du 6 janvier 1959 portant réforme de l'enseignement n'avait pas prévu ce qu'il adviendrait des élèves non admis dans les sections classiques et modernes du cycle d'observation.

Ce sont les décrets du 14 juin 1962 et du 3 août 1963 qui instituent les classes dites de Transition (6^e et 5^e pratiques).

CARACTÉRISTIQUES DES CLASSES DE TRANSITION

Les classes de transition recrutent leurs élèves à l'issue du Cours Moyen 2^e année et les conduisent en deux ans à l'entrée du Cycle Terminal (4^e et 3^e pratiques). Elles accueillent les enfants dont le dossier scolaire conclut à l'impossibilité pour eux de suivre avec fruit les sections classiques et modernes du Cycle d'observation. *Aucun élève (déficients mentaux exceptés) ne devra plus se trouver dans une classe élémentaire s'il est âgé de plus de 12 ans*, ce qui revient à dire que tous ces enfants doivent entrer en 6^e. En ce sens il est préférable de renoncer à l'étiquette : classe de transition pour parler plus justement de 6^e et de 5^e pratiques. Ces classes en effet, *sont partie intégrante du Cycle d'observation* et constituent des sections parallèles dont les professeurs se tiennent en liaison constante. A l'issue de la 6^e pratique, un certain nombre d'élèves doivent avoir la possibilité de rejoindre les sections modernes ou à l'issue de la 5^e pratique, les classes de 4^e d'accueil. Quant aux autres, ils accéderont normalement au Cycle Terminal, scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans. Selon les évaluations officielles, c'est environ de 25 à 30% d'enfants de chaque couche d'âge qui relèveraient de l'enseignement pratique. Il est vraisemblable que les faits amèneront à des constatations différentes et que, suivant les régions, c'est 35 à 40% d'enfants qu'il faudra admettre dans les classes de l'enseignement pratique terminal.

Organisation pédagogique

Les classes de transition doivent être créées en priorité à l'intérieur d'un Premier Cycle, soit dans un GOD, un CEG ou un CES. Toutefois, si des questions de locaux rendent cette solu-

tion difficile, les locaux des écoles primaires peuvent être provisoirement utilisés à condition que le Cycle pratique soit rattaché à l'établissement de premier cycle le plus proche. Les classes de transition ne devraient accepter qu'un effectif de 25 à 30 élèves, ce qui répond à l'un des vœux les plus chers aux enseignants. La première année (6^e pratique) aura pour objectif d'amener ses élèves au niveau correspondant à la fin du CM2. La seconde année (5^e pratique) sera plus directement orientée vers les buts et les méthodes de l'enseignement terminal. Par mesure transitoire, les élèves de 14 ans seront admis à subir les épreuves du CEPE en attendant que cet examen soit remplacé par le Diplôme de Fin d'Etudes Obligatoires conféré à la fin du Cycle Terminal aux élèves âgés de 16 ans.

Officialisation des Techniques Freinet

Les Instructions du 15 juillet 1963 tracent les grandes lignes de la pédagogie dans les classes de transition.

a) CRÉATION D'UN CLIMAT NOUVEAU.

Le premier trimestre aura pour objectif principal l'établissement d'un climat de confiance et de travail, la connaissance individuelle des élèves (dossier psychologique et bilan des connaissances) ; la pédagogie traditionnelle perd ici tous ses droits. Les horaires sont indicatifs, l'emploi du temps très souple. La discipline n'est plus le résultat de l'autorité magistrale mais l'élaboration du groupe lui-même. Il est chaudement recommandé d'organiser la classe en coopérative car les bienfaits de la coopération scolaire ont définitivement convaincu les autorités scolaires françaises.

b) RÉAPPRENTISSAGE ET CONSOLIDATION DES TECHNIQUES DE BASE.

Lire, écrire et compter restent la

préoccupation essentielle du maître, mais il est recommandé de recourir aux méthodes actives et aux procédés d'auto-instruction. Les leçons magistrales sont condamnées. L'enseignement sera à la fois *individualisé*, en ce sens que toutes les lacunes dans le savoir d'un élève devront être comblées, et *socialisé* par la pratique des groupes de recherche, du travail en équipe et de la coopération.

c) LES « DISCIPLINES D'ÉVEIL ».

L'Histoire, la Géographie et les Sciences ne seront plus considérées comme des disciplines scolaires faisant l'objet d'un enseignement magistral mais donneront lieu à une étude intelligente du milieu, à des « classes-exploration » conduites selon la méthode des enquêtes. Les exercices ne seront pas isolés à l'intérieur de l'activité scolaire mais tout sera mis en œuvre pour assurer une liaison permanente entre les différentes disciplines enseignées (par exemple exploitation d'une visite d'usine en géographie, histoire, sciences, calcul, rédaction, dessin, etc...) Enfin, les Instructions insistent sur la nécessité d'organiser la vie péri et post-scolaire. Dans ce domaine encore, la coopérative se révèle comme un instrument irremplaçable d'éducation.

La classe devra disposer d'une importante documentation à base de *Bibliothèques de Travail* auxquelles accéderont directement et librement les élèves pour nourrir leurs exposés ou établir les articles de leurs journaux scolaires. C'est donc toutes les techniques et les méthodes coopératives de l'École Moderne qui sont officialisées.

LES CLASSES TERMINALES 4^e ET 3^e PRATIQUES

Seul un petit nombre d'élèves des classes de transition — si l'orientation à l'entrée en 6^e a été faite consciencieu-

sement — pourront rejoindre les 5^e modernes ou les 4^e d'accueil. La plupart se retrouveront en 4^e puis en 3^e pratiques, dites « Classes Terminales ». La 4^e pratique recevra également les élèves (qu'il faut souhaiter rares) qui se seront avérés incapables de suivre des études secondaires au-delà de la 5^e. Il faut souligner que les élèves admis en classes terminales constituent une « clientèle » originale. Ce sont des enfants qui ne se distinguent pas par une brillante réussite scolaire et qui n'ont manifesté que peu d'intérêt pour un enseignement théorique ou abstrait. Si leur intelligence n'est pas brillante sur le plan conceptuel, elle n'en possède pas moins des qualités certaines que l'éducateur devra reconnaître et exploiter. Chez les uns l'invention prédominera dans le domaine des arts plastiques, chez les autres se manifestera « l'intelligence mécanicienne ». Le maître de classe terminale aura le double souci de consolider et d'accroître les connaissances de base en effaçant et en dépassant s'il y a lieu les déceptions qui résulteraient d'une médiocre scolarité, et de créer chez ses élèves, après avoir décelé leurs aptitudes, des motivations nouvelles qui leur permettront de s'orienter sans erreur dans leur future profession.

Les méthodes pédagogiques seront dans leurs grandes lignes, les mêmes que celles des classes de transition avec toutefois la recherche d'intérêts propres non plus à des enfants, mais à des *adolescents*. Ce qui constitue l'originalité du cycle terminal c'est l'*initiation pré-professionnelle polyvalente*. Il convient tout d'abord d'insister sur le fait qu'il ne s'agit en aucune façon de donner à ce niveau une formation professionnelle spécialisée. A une époque où les représentants de la Profession préconisent eux-mêmes de reculer l'âge de l'apprentissage et d'éviter toute

spécialisation prématurée qui rendrait aléatoires d'éventuelles reconversions, la notion essentielle est celle de polyvalence (adaptation - plasticité des aptitudes). D'où les grandes lignes du programme préconisé par les Instructions du 10 septembre 1963.

a) Recherche d'aptitudes et éveil des vocations. Ici encore, le premier devoir du maître sera de bien connaître ses élèves, d'où nécessité de l'observation psychologique, de relations franches entre maître et élève.

b) Information sur les professions. L'éducateur doit être informé de la conjoncture et plus particulièrement de l'état actuel du marché local du travail. Il doit être en rapport avec la direction des principales entreprises du secteur ainsi qu'avec les Chambres de Commerce et d'Industrie.

c) Préparation gestuelle à un ou plusieurs groupes d'activités.

De nombreux travaux pratiques de la technologie et des multiples activités manuelles découleront des notions scientifiques et mathématiques simples et des « montages gestuels » constituant l'ABC des techniques professionnelles. La technologie comme le disent les Instructions, consiste en l'acquisition d'une logique des fonctions techniques.

d) Acquisition d'un bagage technique général. Les réalisations en salle de travaux pratiques ou en ateliers assureront la base essentielle de tout l'enseignement. C'est à partir de l'objet monté ou fabriqué, à partir d'une activité manuelle que l'on éveillera l'intérêt pour les retentissements de cette activité dans la recherche des connaissances générales.

Dans ces classes terminales comme dans les classes de transition « la compétition fera place à la coopération », d'où l'abandon du système tra-

ditionnel des compositions, et par contre la recherche d'un style, d'un rythme et d'intérêts nouveaux par une large ouverture sur le monde présent. En définitive, dans les classes terminales ce que l'on recherche « c'est moins de faire acquérir aux élèves des recettes que de les faire réfléchir sur les moyens adoptés », c'est de permettre aux adolescents dont l'intelligence est davantage ouverte aux problèmes pratiques et techniques de s'épanouir néanmoins et d'atteindre à une culture humaine et à la possibilité de jouer pleinement un rôle d'homme dans la profession et dans la société.

CONCLUSION

Avec l'institution du cycle pratique, la Réforme de l'Enseignement apparaît enfin comme un tout achevé et harmonieux. Il est agréable de constater que les méthodes pédagogiques inventées et défendues depuis des années par Freinet et les Instituteurs de l'Ecole Moderne et de la Coopération à l'Ecole trouvent enfin une large application dans la pédagogie officielle.

Il faut reconnaître pourtant que le succès des classes de transition et des classes terminales dépendra en grande partie de l'effort de reconversion que les instituteurs et professeurs, s'ils sont de formation dite traditionnelle, devront opérer.

Les stages et la documentation ne suffiront pas ! C'est dans le renouvellement complet de l'esprit et des méthodes et dans l'adaptation lucide des techniques de la pédagogie Freinet que les maîtres et les élèves trouveront l'épanouissement et les meilleurs outils pour la réussite.